

03 JUIN 2026

Arrêté municipal de placement provisoire d'une personne dont le comportement révèle des troubles mentaux présentant un danger imminent pour la sécurité des personnes

Service communal
D'hygiène et de santé

Le Maire de Choisy-le-Roi,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et 2212-2,
- Vu l'article L 3213-2 du Code de la santé publique,
- Vu le pouvoir de police du Maire imposant de veiller entre autres, à la sécurité et à la tranquillité publique,
- Vu l'avis médical en date du 02/06/2026, établi par le Docteur NASSIM [REDACTED] constatant que Monsieur [REDACTED] NIRINA, né le 25/04/1970, domicilié au [REDACTED] rue CHEVREUL - Résidence [REDACTED], 94600 CHOISY LE ROI, est présumé atteint de troubles mentaux et doit être admis d'urgence en service spécialisé,
- Considérant que la personne susnommée est dangereuse pour elle-même et pour son entourage et présente, d'une manière générale, un danger imminent pour la sécurité des personnes,

ARRETE

Article 1er. - DECIDE le placement provisoire de Monsieur [REDACTED] NIRINA dans les services psychiatriques de l'hôpital Paul Guiraud à Villejuif 94800.

Article 2. - CHARGE la société d'ambulances CHATELAIN de transporter Monsieur [REDACTED] NIRINA aux URGENCES de l'hôpital du Kremlin Bicêtre - 94270.

Article 3. - CHARGE le Commissaire de Police de Choisy-le-Roi de prêter main-forte aux services ambulanciers précités dans la mesure où ce soutien sera indispensable pour prévenir toute atteinte à la sûreté des personnes.

Article 4. - DECIDE qu'ampliation du présent arrêté et certificat médical seront transmis à Monsieur le Préfet du Val de Marne, à Monsieur le Délégué Territorial 94 de l'Agence Régionale de Santé, avant 24 heures.

Article 5. - Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le 03 juin 2026

Le Maire

Torino PANETIA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20260603-26-1157-AI
Date de télétransmission : 03/06/2026
Date de réception préfecture : 03/06/2026